



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Jean Marie Colot, *Président du Conseil* ;
Joël Riguelle, *Bourgmestre* ;
Michaël Vander Mynsbrugge, Stéphane Tellier, Pierre Tempelhof, Marie Kunsch, Peter Decabooter, Saïd Chibani, *Echevins* ;
Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Agnès Vanden Bremt, Marc Ghilbert, Fatiha Metioui-Amanzou, Chantal Dubocage, Ndongo Diop, Vincent Lurquin, Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Nicolas Pantidis, François Robe, Dirk Moors, Maude Van Gyseghem, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés

Vincent Riga, *Echevin* ;
Marc Hermans, Christian Boucq, Luc Demullier, Nicolas Stassen, *Conseillers communaux*.

Séance du 15.12.15

#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier#

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les articles 40 et 41, par. 1 à 3 de la loi du 20.11.1962 portant réforme des impôts sur les revenus;

Vu la lettre du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22.02.1996 concernant l'ordonnance du 22.12.1995 modifiant certaines taxes régionales et plus particulièrement la suppression de l'article 2 de l'ordonnance du 23.07.1992 relative au précompte immobilier;

Vu la délibération du Conseil communal du 17.12.2014 relative aux centimes additionnels au précompte immobilier, rendue exécutoire par la Région de Bruxelles-Capitale le 03.02.2015, pour un terme expirant le 31.12.2015;

Vu la situation financière de la Commune;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Il sera perçu pour l'exercice 2016, 2.750 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2:

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

Article 3:

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

22 votants : 16 votes positifs, 6 abstentions.

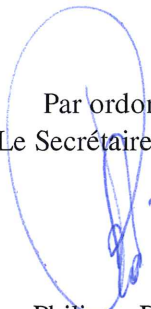
Abstentions : Marc Ghilbert, Fatiha Metioui-Amanzou, Vincent Lurquin, Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Dirk Moors.

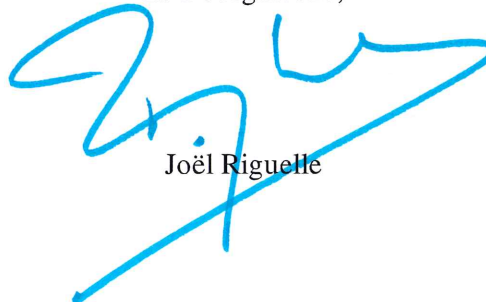
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Jean Marie Colot

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 18 décembre 2015

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,

Joël Riguelle